



GT Perturbateurs endocriniens

Réunion #2

15 mai 2021, 14h-16h en visio. Compte-rendu



Présent(e)s : **Albi** Gilbert Hangard, **Angers (Alrest)** Pauline Vernin, **Aubagne** Marie-Madelaine Martin, **Besançon** Jérôme Dormoy et Anne-Sophie Trancheu, **Bordeaux** Sylvie Justome, **Cherbourg-en-Cotentin** Lydie Le Poittevin, **La Rochelle** Béatrice Cormerais et Mathieu Planchenault, **Limoges** Bernard Bertin, **Lille** Carole Malaquin, Marine France Libeer et Rémi Degrève, **Lyon** Audrey Orcel et Florence Pradier, **Metz** Coralie Lemoine-Falgas, **Montpellier** Charles Sultan, **Montreuil** Barbara Perelman, **Nice** Patricia Saraux et Emmanuelle Soummer, **Orléans** Jeanne-Marie De Amorim, **Paris** David Bornstein, Raliba Dubois, Elisabeth Hausherr, Juliette Larbre, Agnès Lefranc, Emmanuel Martin, Noé Royer, Anne Souyris, **Poitiers** Aude Thomet, **Saint-Brieuc** Nadia Laporte, **Strasbourg** Alexandre Feltz, Eliabel Seys et Pascale Rouillard-Neau, **Toulouse** Arnaud Chochon, Louis Di Guardia et Christian Poggi, **Vandoeuvre-Lès-Nancy** Noémie Dolmaire et Flavie Mayer.

Equipe RfVS Nina Lemaire

EHESP Aurore Gely-Pernot

Excusé(e)s : **Bordeaux Métropole** Sarah Grégory, **Grenoble** Xavier Morelli et Nathalie Rubin, **Marseille** Dominique Chanaud, **Montreuil** Julia Zambon, **Paris** Claude Beaubestre.

Tous les membres du GT, présents ou excusés, recevront les CR de toutes les réunions du GT par email. Pour vous inscrire / désinscrire du GT, merci de contacter Nina Lemaire (nina.lemaire@villes-sante.com ; 06 67 60 29 87)

Une [page dédiée au GT](#) a été créé dans l'espace réservé du site du réseau. Si vous rencontrez des problèmes de connexion, contactez le secrétariat du RfVS (Nina Lemaire cf. coordonnées ci-dessus ou Morgane Marière secretariat@villes-sante.com ; 06 67 59 72 86)

Introduction

Alexandre Feltz (Strasbourg) : Les perturbateurs endocriniens (PE) sont un sujet important depuis un certain temps. Pour revenir sur l'historique, ils ont été scientifiquement reconnus en 1991. Ils ont ensuite fait l'objet de batailles au niveau européen, pour bloquer des politiques et actions contre les PE.

Les Villes, dont Paris et Strasbourg, se sont mobilisées, ont signé des chartes et mis en place des plans d'action au niveau des villes. Strasbourg a notamment signé la charte « villes et territoires sans PE » du RES en 2018.

Nous avons, avec la Ville de Paris, co-animé la première réunion de ce GT en janvier 2020 à Orléans, avant le covid. (cf. [compte-rendu](#) et [communiqué de presse](#)). Nous avons choisi ensemble de mettre la priorité sur les 1000 jours, du fait des effets particuliers des PE pendant la grossesse et la petite enfance. Beaucoup de villes étaient présentes lors de cette réunion, ce qui témoigne de l'intérêt du sujet. Les élections municipales ont mis en avant les sujets de l'environnement et de l'écologie, mais les personnes sont encore trop exposées aux PE. Les PE continuent d'envahir nos environnements, notamment avec le covid (alternative à la restauration et portage de repas à domicile qui génèrent beaucoup de déchets, réapparition du plastique dans les écoles etc.). L'urgence à travailler sur les PE existe donc d'autant plus aujourd'hui.

David Bornstein (Paris, Cabinet d'Anne Souyris). J'excuse Anne Souyris, qui nous rejoindra en cours de réunion. La Ville de Paris est bien représentée dans ce GT : le service Achats, qui fera une présentation, ainsi que le Service Parisien de Santé Environnementale sont présents. Le sujet des PE est particulièrement d'actualité pour nous. Nous sommes en train de mener des États généraux de la santé environnementale et une des premières sessions a été consacrée aux PE, il y a des attendus forts sur cette thématique.

Nina Lemaire (RfVS) : Pour le RfVS, l'objectif du GT est d'une part de permettre les partages concrets d'expériences et d'autre part de produire des documents de plaidoyer, conformément à ce qui avait été exprimé lors de la réunion de janvier 2020.

L'ordre du jour d'aujourd'hui est le suivant : une présentation de Aurore Gely Pernot, enseignant-chercheur à l'EHESP, permettra de construire une base commune de connaissance sur les PE ; ensuite les villes de Paris et Strasbourg présenteront chacune une action. En fin de réunion, nous pourront échanger sur la direction à prendre avec ce GT : les sujets prioritaires, l'organisation, les objectifs de production.

[Perturbateurs endocriniens : de quoi parle-t-on ? Aurore Gely-Pernot, enseignant-chercheur à l'EHESP :](#)

cf. [support de présentation](#)

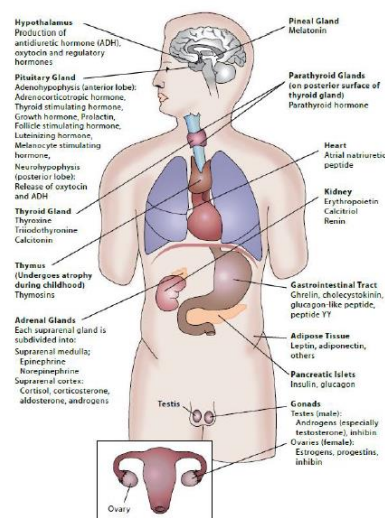
Les PE sont très présents dans les médias, ils font la une des journaux. Du côté de la recherche, c'est sujet important pour l'INSERM, de nombreux travaux sont menés.

Néanmoins, il y a une difficulté à se mettre d'accord sur ce qu'est un PE.

Le système endocrinien : un système composé d'un ensemble de glandes endocrines hautement vascularisées dont la fonction est de sécréter des hormones (cf. ci-contre). Il s'agit d'un système de communication où un « messenger » (= une hormone libérée dans le sang) actif à faible concentration va mener à une action à distance sur des organes cibles.

Définitions des PE :

- Environmental Protection Agency (USA, 1997) : « *Une substance exogène qui interfère avec la production, la sécrétion, le transport, le métabolisme, la liaison, l'action ou l'élimination des hormones naturelles responsables de la maintenance, de l'homéostasie et de la régulation des processus de développement* »
 - définition très centrée sur le système endocrinien en tant que tel
- International program on Chemical Safety (OMS, 2002) : « *Une substance exogène ou un mélange qui altère la/les fonction(s) du système endocrinien et par voie de conséquence cause un effet délétère sur la santé d'un individu, sa descendance ou des sous populations.* »
 - Définition qui inclut les effets cocktails (mélange de substances) ainsi que les effets sur la descendance de la personne exposée.



De nombreuses substances sont suspectées d'être des PE, mais peu sont caractérisés de « PE avérés », car il faut démontrer à la fois :

- Une interférence avec le système endocrinien (aspect mécanistique)
- Une toxicité observée en termes d'effets (cancer, impact sur la fertilité...)
- Et la preuve que le mécanisme interférant avec le système endocrinien est responsable de l'effet observé.

Les effets des PE sur la santé :

- Les substances PE agissent sur le système endocrinien : hormones sexuelles (œstrogène, testostérone...), thyroïde, hormones métaboliques (insuline...), récepteurs, synthèse, transport et métabolisme hormonaux...
- Cette action entraîne des dérégulations de nombreuses fonctions biologiques : sur la croissance des cellules et des tissus, le développement des os, la puberté, le développement, la fécondité, le neurodéveloppement, l'humeur, les fonctions cardiaques, le métabolisme.
- Ces effets se traduisent par du surpoids, des cancers d'organes (seins, prostate, testicules...), des malformations, des troubles du neurodéveloppement, des troubles du métabolisme (diabète insulino-résistant...)
 - Des effets sur la santé très divers

Particularités des PE :

- **Origines des PE très diverses**, on les trouve dans de nombreux endroits :
 - Matériaux en contact avec l'alimentation et la nourriture (papier, encre, colle, carton) : bisphénol A, phtalates, substances perfluoroalkyle PFASs
 - Cosmétiques et les produits d'hygiène : parabènes, triclosan, benzophénones
 - Médicaments : Diéthylstilbestrol (DES), paracétamol (acétaminophène)
 - Produits de nettoyage : ethyl glycols, parabènes, phtalates...
 - Biens de consommation : retardateurs de flammes, phtalates, PFASs, PVC matériaux de construction, matériel médical, jouets
 - Pesticides : organophosphates, fongicides, pyrethroides, néonicotinoïdes
- **Il peut y avoir des effets cumulatifs** (1+1+1=3) **et des effets synergiques** (1+1+1=10)
- **Leurs effets se produisent via les mécanismes de signalisation normaux** plutôt que via les mécanismes classiques de la toxicité : ils agissent à la place des hormones
- **Ils ont des effets à faible dose**, ce qui nécessite de trouver d'autres méthodes en toxicologie et en épidémiologie
- **Les effets ne sont pas nécessairement proportionnels à la dose** (dose-réponse non monotone)

Exemple de PE à situation emblématique :

- Phtalates : réduction de la distance ano-génitale chez les petits garçons -> indique une féminisation, une plus faible production de testostérone
 - **Substance omniprésente**
- Distilbène : des effets sur les générations suivantes :
 - Chez les filles de la mère exposée : cancer, infertilité, anomalie de développement du tractus génital
 - Chez les garçons de la mère exposée : problème de descente testiculaire, anomalies spermatiques etc.
 - Chez les petites-filles de la femme exposée : augmentation des fausses couches
 - Chez les petits-fils de la femme exposée : Hypospadias
 - **Transmission**
- L'atrazine et le chlordécone : molécules persistantes dans l'environnement après l'arrêt du recours à ces substances phytosanitaires. L'exposition prénatale a des effets sur la santé
 - Atrazine : Faibles poids de naissance et circonférence crânienne
 - Chlordécone : baisse de la durée de gestation et augmentation du risque de naissance prématurée, augmentation de l'indice de masse corporelle, effets négatifs sur le développement cognitif et moteur de l'enfant
 - **Persistance dans l'environnement**

Cf. [support de présentation](#)

Difficultés pour les Directions achats :

- La difficulté de caractérisation des PE, essentiellement parce qu'on a une obligation d'égalité de traitement donc une nécessité d'être très clair sur les pièces contractuelles,
- Contrairement aux marchés privés, les marchés publics fonctionnent par contrat d'adhésion, c'est-à-dire que les répondants au marché ne peuvent pas négocier le contenu. La seule négociation possible porte sur le prix. Nous n'avons donc de retour sur le contenu des marchés, ce qui entraîne des incertitudes quant à la réaction du milieu fournisseur vis-à-vis du cahier des charges.

Contexte :

- Engagement de longue date de la Ville de Paris contre les PE :
 - o interdiction des biberons contenant du bisphénol A dans les crèches municipales dès 2009,
 - o signature en 2018 de la charte Villes et Territoires sans PE,
 - o Stratégie zéro plastiques
 - o Engagement au titre de la commande publique : Plan Parisien de Santé Environnementale (2015) et Schéma parisien de la commande publique responsable 2016-2020
- Contexte réglementaire assez florissant et divers qui complexifie le travail de l'acheteur (savoir ce qu'on a le droit ou non de faire)

Projet de 2^{ème} Schéma des achats responsables :

- Objectif : une amélioration continue de l'intégration des enjeux du développement durable dans nos achats sous les trois dimensions environnementales, sociales et économique
- Un des enjeux va être la hiérarchisation par les élus des enjeux par soucis de pragmatisme / réalisme : sortie du plastique, limitation du diesel, pollution de l'air etc. ;
- Définir des indicateurs à suivre (sur ce point, il faut noter que la direction achat travaille à éviter d'avoir davantage de PE, mais ne peuvent pas agir sur les PE déjà présents dans le lieu) ;
- Pour cela, il y a plusieurs GT, dont un sur santé-environnement, piloté par la DFA et la DFPE, aborde le sujet zéro PE

Les leviers achats responsables :

- Importance de connaître la capacité des milieux fournisseurs à produire des alternatives : veille et sourcing sur l'ensemble des milieux fournisseurs auxquels on s'adresse pour savoir ce qui existe, y'a-t-il des produits alternatifs qui permettent de répondre aux besoins sans s'emprisonner auprès d'un nombre très restreint de fournisseurs (ce qui fausse la concurrence)
 - o Participation aux rencontres nationales Plastiques et emballages de juillet 2021 à Paris de l'organisme Ecotech
 - o Participation à des ateliers en liaison avec l'European Innovation Council et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement
- Cette veille est doublée d'une veille technique -> il faut des référents techniques car le sujet évolue en permanence. La commande publique a besoin de s'adosser à des sachants.
- Des process centralisés qui valident les stratégies d'achat et permettent d'homogénéiser les clauses et les pratiques : il y a des partages d'expériences entre les différents domaines/services qui s'occupent de chacun

de leurs achats, tous les marchés importants passent par la même instance, ce qui permet d'homogénéiser les pratiques, d'uniformiser les clauses. Par exemple, quand il y a des clauses pour des produits d'entretiens sans PE pour les crèches, nous faisons le même travail pour les produits d'entretien des espaces verts

- Des stratégies d'achat intégrant :
 - o systématiquement a minima l'interdiction des phtalates
 - o pour les autres perturbateurs endocriniens, éviction systématique, sous réserve de faisabilité technique, économique et sanitaire (clauses d'interdiction et/ou plan de progrès)
 - o Un large recours aux clauses imposant des écolabels, l'interdiction des plastiques à usage unique et l'abandon des contenants alimentaires plastiques pour le transport et le réchauffage dans la restauration

Les clauses :

- Nous menons des études de faisabilités techniques car on ne peut pas mettre des clauses à tout prix
- De plus, mettre des clauses dans les marchés c'est bien, mais l'essentiel c'est d'être en capacité de les contrôler : il faut que la personne qui effectue l'achat sache contrôler le respect de la clause. Ce sont donc à la fois les services prescripteurs et les services opérationnels qui vont jouer le jeu.
- Dans certains cas, si le fournisseur n'a pas encore d'alternatives, nous incluons une clause de progrès qui prévoit une période dans la durée du contrat qui amène à un panel de produits plus vertueux.

Illustrations :

- Marché de fournitures de produits d'entretien et prestations de services de nettoyage : exigence systématique d'écolabels européens prohibant les substances CMR (pour les lessives, nettoyeurs multi-usages et sanitaires, liquide vaisselle etc.) Se reposer sur des labels pour les achats est facilitant, néanmoins il en existe encore peu en dehors des produits de nettoyage.
- Mobiliers de bibliothèques et matériels d'expositions : les plastiques entrant dans la composition des mobiliers ne contiennent « ni PVC, ni composants phtaliques »
- En ce qui concerne les marchés de travaux récurrents, on exige des éco-matériaux (ne concerne pas l'immobilier neuf, même si on tend aussi vers cela) avec un travail spécifique mené sur les peintures.

Les crèches sans PE :

- Nous travaillons avec 20 Directions opérationnelles de la Ville. La Direction de la Petite Enfance, qui gère les crèches municipales, est la plus concernée par le sujet des PE. C'est elle qui s'est saisie du sujet des PE en premier et c'est avec elle qu'on est le plus avancés. Les apprentissages sont ensuite déclinés avec d'autres Directions.
- Expérimentation sur une crèche sans PE + audit de l'ensemble des matériaux potentiellement PE permettant de décliner des clauses environnementales dans les marchés
- Alimentation :
 - o Fait : préparation de repas sur place, à partir de denrées brutes, de saison et pour 73 issus de l'agriculture biologiques, interdit des pesticides et de très nombreux additifs ; et la limitation des emballages de produits et plus globalement des denrées industrielles.
 - o L'objectif est maintenant de passer autant que possible au vrac (fromage blanc, yaourts, fromage...), supprimer tous les emballages non réutilisables d'ici 2024 et passer à une alimentation 100% bio ou durable d'ici 2025.

- Vaisselle et ustensiles de cuisine :
 - Fait : Suppression totale de la vaisselle en plastique au bénéfice de matières plus durables et inertes (verre, inox), maintien uniquement des ustensiles en plastique lorsque l'alternative n'existe pas (bacs de rangement de la vaisselle sale, boîte isotherme, kit PAI).
 - A venir : test d'une solution alternative en inox pour les assiettes 3 compartiments actuellement proposées en porcelaine mais jugées trop lourde
 - Les apprentissages sur l'alimentation dans les crèches ont servi pour les plateaux repas des agents (avec la DRH) : suppression des barquettes, verres et bouteilles en plastique. Même si les prescriptions sont différentes d'un milieu à l'autre, on s'en inspire.
- Matériel de puériculture :
 - Fait : remplacement des biberons en plastiques par ceux en verre, suppression de plus de la moitié des articles en plastique en matière de matériels de puériculture.
 - A venir : en 2021 renouvellement de plus de la moitié de l'offre de jeux et jouets disponibles pour diminuer la part du plastique au profit du bois, cartons, tissus et porcelaine avec la recherche et le test de produits de substitution. Pour 2022 refonte des contrats de matériels de puériculture pour supprimer la plupart des articles en plastique
- Produits textiles :
 - Fait : Lancement d'un nouveau contrat exigeant des articles en matière naturelle (coton principalement), issus de l'agriculture biologique (pour les tissus en contact direct avec la peau des enfants tels que les draps, les turbulettes et sans teinture et réalisation de tests de qualité
 - A venir : Groupe de travail pour revoir les recommandations sur la gestion du linge en buanderie ; mise à jour du guide de lavage du linge pour prendre en considération la nouvelle qualité des textiles (coton bio et couleur unique) ; attribution du marché pendant l'été 2021 et premières commandes sur ce nouveau contrat à l'automne 2021
 - Tout ce qui est fait pour les EAPE est ensuite décliné pour les autres achats de la collectivité (vêtements de travail de la Ville)
- Couches :
 - Fait : Lancement d'un marché exigeant de couches éco labellisées et à la qualité sanitaire exemplaire (sans perturbateurs endocriniens et autres substances controversées, objectif <10% des seuils ANSES)
 - A venir : Mise en place de deux contrats expérimentaux d'une part pour acheter et traiter des couches compostables et d'autre part pour réaliser une prestation pilote d'achat et de lavage de changes lavables. Il y aura une étude d'impact de ces deux prestations innovantes pour, si les résultats sont concluants, revoir le modèle d'achat et les pratiques concernant les couches

Echanges

Marine-France Libeer (SPASER, Lille) : Lille sera bientôt signataire de la Charte Villes et Territoires sans PE. Vers combien de personnes référentes les acheteurs peuvent-ils se tourner ? Les études d'impacts seront-elles menées en interne ?

- **Emmanuel Martin (Paris)** : C'est un service spécifique, le pôle achats responsables (6 personnes) qui accompagne les acheteurs sur tous ces sujets. Concernant la réalisation des études d'impact, ce n'est pas tranché. Elles seront peut-être menées en interne mais à voir si besoin de faire en externe pour objectiver.

Dr Charles Sultan (Adjoint à la Santé, Ville de Montpellier) : En tant que Professeur de pédiatrie, je m'intéresse aux PE depuis plus de 20 ans. La prise en compte des perturbateurs endocriniens a-t-elle entraîné une augmentation du coût des produits ?

- **Emmanuel Martin (Paris) :** C'est très variable, ça n'entraîne pas systématiquement une hausse du coût. Par exemple nous sommes passés au lait bio dans les crèches, et il est finalement est moins cher. Quand ça ne modifie pas le processus de production, il n'y a pas de raison que le prix augmente. Parfois, il n'y a pas d'alternative, et nous le savons (par exemple dans el cas du diesel). Dans ce cas, on va lancer la consultation même si elle sera infructueuse pour démontrer que ces alternatives n'existent pas. Plus nous serons nombreux à le faire, plus le milieu fournisseur devra s'adapter, on peut réussir à faire évoluer le milieu fournisseur dans certains cas. On cherche à faire le marketing de nos besoins pour faire évoluer les fournisseurs et avons par exemple avoir des bennes fonctionnant au GPL.

Dr Charles Sultan (Adjoint à la Santé, Ville de Montpellier) : La démarche est-elle appliquée au centre hospitalier ?

- **Emmanuel Martin (Paris) :** Il n'y a pas de partenariat particulier avec l'APHP à ce stade

Béatrice Cormerais (La Rochelle) : Concernant l'interdiction des PVC dans les matériaux de bibliothèques, pourquoi cibler spécifiquement ce mobilier ? Par ailleurs, quels sont les risques pour la santé des phtalates présents dans les fenêtres en PVC ?

- **Emmanuel Martin (Paris) :** Nous avons ensuite décliné l'interdiction des PVC à tous les mobiliers de bureau
- **Aurore Gely Pernot (EHESP) :** Les composés PE sont présents dans le PVC, notamment les phtalates. Les voies de contamination sont soit par le toucher, soit via l'air, soit ingestion (surtout pour la petite enfance). Concernant le mobilier, une solution est de permettre le « dégazage », en les laissant à l'extérieur plusieurs semaines, avant de mettre le nouveau mobilier dans une classe. Concernant les fenêtres en PVC, il y aura toujours des émanations dans l'air (surtout quand le plastique chauffe). La qualité de l'air intérieur est alors à améliorer par les comportements, en aérant les pièces régulièrement.

[Sur la messagerie] Aude Thomet (Poitiers) : C'est peut-être un sujet pour le GT : comment mettre en commun la partie veille, la recherche d'alternatives par type de marché/produits.

David Bornstein (Paris) : La question des groupements d'achats peut être à explorer collectivement dans le cadre du GT pour avoir plus de force de frappe et influencer les fournisseurs.

- **Emmanuel Martin (Paris) :** Une des difficultés avec le groupement d'achat c'est qu'il nécessitait des délibérations de toutes les instances concernées (tous les conseils municipaux) donc c'est très compliqué. Nous essayons de monter un groupement de commandes qui contournerait cette contrainte. Il s'agit de la possibilité de se grouper avec la Ville de Paris et de bénéficier de ses contrats, alourdir la force de frappe. Dans le cadre du RfVS, la question de voir si plusieurs villes peuvent passer des groupements de commande pourrait être à creuser.

Aurore Gely Pernot (EHESP) : Le bisphénol A a été remplacé par d'autres substances, qui posent les mêmes problèmes. Est-ce quelque chose que vous prenez en compte ?

- **Agnès Lefranc (Paris) :** La substitution par d'autres bisphénols est bien connue. Les études montrent que l'exposition au bisphénol A baisse, mais que celle aux autres bisphénols augmente. On ne peut pas faire évoluer un marché en cours [par exemple pour exclure d'autres bisphénols], il est rédigé à un temps T, ce qui donne le sentiment de courir derrière un train en marche, derrière des avancées scientifiques.

Cf. [support de présentation](#)

Contexte local :

La Ville de Strasbourg a pris des engagements pour limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens (PE) tel que la signature en 2018 de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » du RES. Objectifs :

- Améliorer la commande publique en interne : supprimer ou réduire la présence de PE,
- Sensibiliser les professionnels intervenant auprès des publics sensibles (femmes enceintes, enfants)
- Informer et sensibiliser le public sur les enjeux liés aux PE et l'adoption de bons gestes

Via un appel à projet du PRSE3, 4 projets ont été lancés, dont 3 soutenus financièrement par l'ARS ou la DREAL :

- Des actions de sensibilisations à destination :
 - o De femmes enceintes,
 - o De jardiniers, dans les jardins familiaux
 - o De jeunes parents sur le volet cuisine / alimentation
- Un diagnostic dans une crèche, de la construction au fonctionnement

L'action de sensibilisation des femmes enceintes :

Ce public est visé au regard de la notion de fenêtre d'exposition : la grossesse et les 2 premières années de vie (« 1 000 premiers jours ») est une période de forte vulnérabilité aux PE.

Le Choix du format a été guidé par l'intérêt de la sensibilisation du public au regard de l'absence de connaissances sur le sujet des PE par le public. De plus, l'information et sensibilisation des citoyens (publics sensibles en priorité) est un axe de la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens 2019-2022.

Objectifs du projet :

- Sensibiliser et informer de futures mères sur les dangers des PE (sources d'exposition, fenêtre de vulnérabilité, impacts potentiels sur la santé) lors d'ateliers interactifs en petits groupes
- Découvrir l'intérêt d'une alimentation saine via la remise d'un panier de légumes issus de la filière biologique en fin de séance
- Accompagner le changement de pratiques et l'adoption de bons gestes au quotidien pour limiter l'exposition aux PE des femmes enceintes et leur fœtus

Mobilisation du public :

- Recensement puis mobilisation des participantes en lien avec les services de la collectivité, particulièrement **les sages femmes de PMI** pour relai de l'information et inscriptions. Ces dernières se sont vraiment mobilisées pour relayer l'information.
- Actions de communication flyers et affiches, envoi de courrier aux professionnels de santé, relai sur les réseaux sociaux

Vous êtes enceinte et habitez Strasbourg

Participez gratuitement à l'atelier

« VIVRE MA GROSSESSE SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »



Que sont les perturbateurs endocriniens ?
En quoi peuvent-ils affecter la santé de mon bébé ?
Où les trouve-t-on ?
Comment m'en préserver ?

Inscription obligatoire et dates consultables sur :

-  www.lavisenvert.fr
-  06 69 56 89 15
-  contact@lavisenvert.fr
-  www.facebook.com/lavisenvert

Un panier de légumes bios et de saison offert à chaque participante !



Organisation et déroulé des ateliers :

- Action en présentiel, généralement dans les centres médico sociaux (CMS) de la Ville de Strasbourg
- 6 à 12 participantes par séance
- Animation par un prestataire (L'Avis en Vert, structure de conseil et d'accompagnement de projets en santé environnementale) qui a beaucoup d'outils d'animation (photolangage etc.)
- Durée 1h15 :
 - o Introduction théorique sur les PE : de quoi parle-t-on et pourquoi faut-il réduire l'exposition ?
 - o Où retrouve-t-on des PE et comment les éviter les bons gestes à adopter au quotidien
 - o Atelier pratique de confection d'un produit d'entretien ou cosmétique ne contenant pas de PE
 - o Les PE dans l'assiette et présentation des AMAP
 - o Distribution gratuite d'un panier de légumes biologiques et de saison provenant d'une AMAP, accompagné d'une fiche recette de saison (un panier par participante)
 - o Bilan de l'atelier : Distribution d'une fiche-résumé de l'atelier et évaluation de l'atelier à l'aide d'un questionnaire de satisfaction



Pourquoi remettre un panier de légumes biologiques :

- Valoriser le principe d'une alimentation saine à base de produits bios
- Inciter à la limitation des produits transformés qui sont parfois source de PE
- Argument incitatif pour l'inscription aux ateliers

Résultats et évaluation par les participantes :

Entre juillet 2019 et décembre 2020 :

- 20 ateliers organisés
- 100 femmes enceintes sensibilisées
- Perception positive des ateliers par les participantes, elles ont jugé avoir beaucoup appris
- Le panier a été une motivation pour venir
-

Pause dans les ateliers entre mars et septembre 2020 du fait du contexte sanitaire. A l'automne 2020, un essai d'atelier en visio a été fait, mais il a beaucoup moins bien fonctionné.

Points d'attention :

- Volonté politique forte au niveau local et contexte sociétal favorable à l'échelle nationale
- Enjeu clé implication des professionnels pour mobiliser le public cible et relayer l'information effort de communication pour promouvoir l'action
- Mise en œuvre d'ateliers dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville l'éducation à la santé environnementale comme levier pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé
- Impact de la crise sanitaire liée au Covid 19 sur la mise en œuvre du projet

Perspective : Élargissement et pérennisation de ce projet via l'**ordonnance verte** : conseils en santé environnementale assortis de la remise hebdomadaire d'un panier de légumes biologiques pour toutes les femmes enceintes du territoire (démarrage d'ici fin 2021).

Alexandre Feltz (Strasbourg) : Avec l'action présentée par la Ville de Paris, on voit les leviers sur le plan réglementaire. Ici, on est sur le volet de l'accompagnement des personnes qui est essentiel pour le changement de comportement, et important pour ne pas aggraver les inégalités sociales de santé. Il faut toucher le public qui n'est pas averti et travailler en proximité.

A Strasbourg, nous avons la compétence PMI, c'est important de travailler avec eux.

Il faut encore aller plus loin : on connaît les inégalités d'accès à l'alimentation biologique d'où la nécessité de la mise en œuvre de l'ordonnance verte (cf. précédemment : conseils et paniers légumes bio gratuit pour toutes les femmes enceintes), en lien avec professionnels de santé du territoire, en particulier les médecins traitants et les sages-femmes.

J'ai été très touché en participant à ces actions, les personnes sont éloignées des connaissances scientifiques mais, grâce à l'atelier pratique, elles s'approprient le sujet, comprennent les dangers et la nécessité du changement notamment sur les produits d'hygiène de la maison.

La promotion de la santé et l'éducation pour la santé sont des leviers importants. La gratuité est un levier puissant pour travailler sur les inégalités sociales de santé.

Aude Thomet (Poitiers) : Avez-vous proposé des ateliers pour les conjoints/conjointes?

- **Eliabel Seys :** Ce n'est pas le format que nous avons proposé, mais nous ne sommes pas fermés à ça.
- **Alexandre Feltz :** Il y a d'autres ateliers destinés aux parents de jeunes enfants, mais ils sont actuellement en pause du fait du contexte sanitaire. Toutes les personnes accompagnant les femmes enceintes seront les bienvenus.e.s aux ateliers

Sylvie Justome (Bordeaux) : Quel est le budget pour cette action et quel(s) service(s) pour la porter ?

- **Pascale Rouillard :**
 - Deux services sont mobilisés : Le Service Hygiène et santé environnementale pour le portage du marché public, en partenariat avec la PMI pour mobiliser le public (la PMI fait partie du service Santé-autonomie-nutrition).
 - Budget d'environ 10 000 € (animation par le prestataire + coût des paniers de légumes d'une valeur de 10€ chacun). Une montée en puissance du budget est prévue lors de l'élargissement du projet (inscription dans nouveau CLS).

Sylvie Justome (Bordeaux) : A Bordeaux, nous rencontrons des difficultés pour mettre en place des groupements de commande pour le bio et le sans PE. Nous avons en revanche consacré une part importante du service santé à l'équipement de tous les écoliers de gourdes en inox (40 000€). Les dons de paniers de légumes bios sont une très bonne idée, en ce qui nous concerne il faudrait qu'on trouve un co-financement. Au-delà de l'ARS, j'attends beaucoup du département (de la PMI)..

- **Alexandre Feltz :** À Strasbourg, c'est plus simple car la PMI est historiquement rattachée à la Ville

Pascale Rouillard (Strasbourg) : La commande publique est très complexe. Est-ce que nous pouvons travailler collectivement sur la commande publique au sein de ce GT (partage d'expérience, partager les CCPT, piste de groupement de commande, retour de Paris sur les travaux techniques/capacité analytique) ?

- **Alexandre Feltz :** C'est la philosophie du réseau : la partage d'informations. Si on pouvait aller jusqu'à un groupement de commande, ce serait une très bonne chose, politiquement et techniquement.
- **Agnès Lefranc (Paris) :** concernant les capacités analytiques, il s'agit plus d'analyse dans l'environnement que dans les produits eux-mêmes.

- **Juliette Larbre (Paris)** : Nous ne sommes pas en capacité d'analyser tous les produits commandés par la Ville de Paris, il faudra cibler.

En Nouvelle-Aquitaine, il y a une plateforme de mise en commun de CCTP sur la question environnementale : le « 3AR »

Suites du GT : relevé de décision :

- poursuite des réunions en mix visio (plutôt des réunions courtes de travail) – présentiel (avec visite de terrain / présentation d'action)
 - sujets à développer :
 - commande publique, piste des groupements d'achat
 - éducation pour la santé, comment toucher les personnes les moins averties ?
 - PE dans l'eau potable : y aurait-il des substances à surveiller / mesurer ? Possibilité d'envisager une réunion en distanciel avec les Eaux de Paris pour bénéficier de leur expertise
 - Développer les liens à lier à d'autres enjeux : par exemple les paniers de légumes bio sont liés à l'enjeu d'une agriculture locale.
 - livrables possibles :
 - Un point ville santé bonnes pratiques / outils marchés publics serait appréciables
 - Tribunes co-signées par les élus sur le sujet des PE peut-être pertinente selon l'actualité (réagir face à une évolution législative par exemple).
- **Les Villes de Paris et Strasbourg et le secrétariat proposent une prochaine réunion**

Clôture de la réunion, Anne Souyris, Adjointe en charge de la santé, Ville de Paris :

Plus on se rapproche du terrain et plus il y a une prise de conscience de l'importance du sujet des PE. Ce sujet a immédiatement été pris au sérieux par les services, tant le service santé-environnement que les autres services, lorsqu'on a commencé à en parler. Il y a aussi un enjeu majeur du plaidoyer, de se donner des idées les un les autres, j'aime beaucoup l'idée de l'ordonnance verte.

Tout le monde est touché par la santé environnementale, d'où l'importance d'avoir une démarche « d'aller vers ». Le nerf de la guerre, au niveau des collectivités, c'est de travailler sur les changements de comportement, donner l'impulsion via l'éducation/la formation pour un changement de pratiques. Pour cela nous avons besoin d'échanger y compris en termes de technique, sur les budgets etc. Par ailleurs, il faudrait un changer les normes et réglementations, mais ce n'est pas à notre niveau que cela se joue.

Il y a aussi la question de l'hôpital : j'ai beaucoup essayé de faire ne sorte qu'il y ait une éco-maternité, une prise en compte des PE en néonatalogie (biberons etc.). Par exemple, à l'APHP, le lait n'est pas bio. L'hôpital doit entrer dans cette histoire-là, toutes les naissances passent par l'hôpital.

Paris mène actuellement des Etats-généraux de la santé environnementale, pour préparer la seconde version du Plan Parisien de Santé Environnementale. Le second sujet traité a été celui des PE (en visio, 200 participants). Tant des élus, que des services et des acteurs locaux ont participé. Il y a d'ailleurs un besoin de sensibiliser tous les services qui peuvent avoir une forme d'action ou d'attention sur les PE : service des jardins, service voirie etc.